

12.04.2016 - 15:39 Uhr

Vélos électriques rapides à l'étranger: casque de moto obligatoire



Bern (ots) -

Pour rouler avec un vélo électrique rapide dans un pays de l'Union Européenne, il faut porter un casque de moto. Le simple casque cycliste exigé par la Suisse ne suffit pas. Attention aussi à posséder le bon permis de conduire.

Le législateur suisse prescrit le port du casque cycliste pour la conduite d'un vélo électrique rapide (avec assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h). En Italie, en France, en Allemagne et en Autriche, le port d'un casque de moto homologué (casque intégral, casque jet, casque modulable) est en revanche obligatoire pour ce type de deux-roues. Les personnes qui ne respectent pas cette règle s'exposent à une amende. La police italienne a de surcroît le droit de retirer le vélo de la circulation et de le placer sous séquestre jusqu'à 60 jours. De plus, les assurances risquent de réduire leurs prestations. Explication: la Suisse applique des catégories différentes pour les vélos électriques. Avant d'emmener sa bicyclette électrique en vacances à l'étranger, on est donc bien avisé de vérifier exactement à quelle catégorie elle est attribuée dans le pays de destination et quelles sont les exigences correspondant à sa catégorie.

Un permis suisse pour cyclomoteurs ne suffit pas

Il va de soi que les vélos électriques rapides doivent aussi être équipés conformément aux législations étrangères. Sur ce point, les lois suisses et européennes se rejoignent (par ex., plaque de contrôle jaune avec vignette assurance, rétroviseur gauche, etc.). En revanche, il y a encore une petite différence au niveau des permis de conduire: en Suisse, le permis pour cyclomoteur (catégorie M; dès 14 ans) est suffisant alors que les pays de l'Union Européenne exigent au moins le permis de la catégorie AM (dès 16 ans). Conclusion: il est interdit de conduire dans l'espace UE un vélo électrique rapide avec le simple permis suisse pour cyclomoteurs. Le permis de conduire pour voitures ou pour motos suffira bien sûr amplement.

Informations supplémentaires sur les vélos électriques

Cela fait des années que le TCS suit de près le développement des vélos électriques qui jouissent d'un succès croissant. En sus des cours de conduite pour vélos électriques, il propose des tests complets, ainsi que de nombreuses autres informations intéressantes. Pour en savoir plus sur ce thème et télécharger gratuitement la brochure compacte "La nouvelle manière de pratiquer le vélo", rendez-vous sur le site internet

<https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/moyens-de-transport/velo-electrique.php>.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100786499> abgerufen werden.